

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS



PREFET DES COTES D'ARMOR

*Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Côtes d'Armor*

*Service Eau Environnement Forêt et Risques
Unité Risques et Nuisances*

Information des acquéreurs et des locataires sur le risque mouvement de terrain lié à l'ancienne mine de Trémuson pour les communes de PLELO, PLERIN, PLOUAGAT, PLOUVARA et TREMUSON

Référence

Etude « Evaluation des aléas - mouvement de terrain » de l'ancienne mine de Trémuson réalisée par GEODERIS-INERIS en 2005, complétée par étude complémentaire GEODERIS - octobre 2009.

Présentation

L'activité des mines de Trémuson exploitées à plusieurs reprises depuis l'époque galloromaine pour extraire du minerai d'argent et de plomb s'est achevée en 1931. La concession des mines dites de Trémuson, octroyée en 1865, s'est terminée en 1973. Elle s'étendait sur une superficie de 8 039 ha et couvrait pour partie les communes de Saint-Brieuc, Ploufragan, Plerneuf, Trégomeur, Pordic, Tréméloir, La Méaugon, Plouvara, Châtaudren, Plouagat, Plélo, Plérin et Trémuson.

Cette concession comprenait quatre secteurs distincts d'exploitation :

- le groupe des Bouëxières (mine de la Boissière, mine du Cavalier, mine des Cruhauts), appelé communément « Trémuson » car il constitue la zone d'exploitation la plus récente avec une fonderie installée sur la commune de Trémuson,
- le groupe de la Ville Alhen (mine de la Ville Alhen, mine des Cruhais),
- le groupe de Châtaudren, quartier de la rue Bourgée (mine de la rue Bourgée, mine des Seignaux),
- le groupe de Plouvara et Plerneuf (mine de Plouvara).

Evaluation de l'aléa

L'évaluation de l'aléa « mouvement de terrain » résultant de la présence de cavités souterraines a pour but d'identifier les zones susceptibles de mettre en péril, à terme, les personnes et les biens exposés en surface. Les aléas sont le croisement de l'intensité ou de la gravité du phénomène redouté par la probabilité d'occurrence qui lui est associée.

Description des aléas

Aléa « effondrement localisé » : Un effondrement localisé se caractérise par l'apparition soudaine en surface d'un cratère d'effondrement dont l'extension horizontale varie généralement de quelques mètres à quelques dizaines de mètres de diamètre.

Aléa « affaissement » : L'affaissement se manifeste par un réajustement des terrains de surface induit par l'éboulement de cavités souterraines. Les désordres dont le caractère est généralement lent, progressif et souple prennent la forme d'une dépression topographique présentant une allure de cuvette, sans rupture cassante importante.

Aléa « glissement superficiel » : Le glissement est défini comme le déplacement de la partie superficielle d'une pente sur une épaisseur réduite par rupture de l'équilibre mécanique des sols des stériles (déchets) miniers.

Cartographie des aléas

L'aléa « effondrement localisé » est estimé d'un niveau moyen à très faible. Il concerne pour le niveau moyen :

- **Trémuson** : village des Mines pour partie, lieu-dit « Les Fonderies »,
- **Plérin** : lieux-dits « Les Boissières », « La Mottais », « La Savonnerie »,
- **Plélo** : lieu-dit « La Ville Alhen » pour partie,
- **Plouvara** : lieu-dit « Les Seignaux » pour partie,
- **Plouagat** : lieux-dits « La Rue Bourgeois » pour partie, « La Pierre ».

L'aléa « affaissement » concernant les mêmes secteurs que l'aléa « effondrement localisé » plus pénalisant n'a pas été cartographié.

L'aléa « glissement superficiel » considéré comme faible concerne :

- **Trémuson** : les verses de la Laverie,
- **Plérin** : la verse du chemin de La Savonnerie.

La représentation graphique des zones d'aléas est établie en considérant la zone sous-minée directement affectée par les travaux miniers et celle située en bordure susceptible d'être influencée par l'évolution du désordre attendu. De plus une marge d'incertitude de 10 à 20 m pour le zonage des effondrements localisés ou des affaissements a été retenue.